



Lettre d'information N°23 - 9 juin 2022

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Prise en charge des cotisations des éleveurs de porcs : Le formulaire de demande de prise en charge des cotisations sociales des éleveurs de porcs est disponible. Date limite de dépôt le 9 septembre 2022.

Intempéries : Après les épisodes de grêle qui ont touché le territoire le week-end des 4 et 5 juin derniers occasionnant d'importants dégâts dans les cultures et dans les vignes, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a annoncé lors de son déplacement en Gironde et dans le Gers, plusieurs mesures de soutien.

Dans le reste de l'actualité

Le risque d'influenza aviaire diminue : Un arrêté du 3 juin 2022 baisse le niveau de risque d'influenza aviaire à « négligeable » sur tout le territoire.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : Suite à plusieurs modifications législatives et décisions du Conseil d'Etat, l'administration fiscale met à jour sa documentation relative aux exonérations de TFPB sur les bâtiments affectés à un usage agricole.

Projet de budget de l'UE 2023 : La Commission européenne a proposé un budget de 185,6 milliards d'euros pour l'UE en 2023 (166,3 milliards d'euros en crédits de paiement), auquel s'ajoute une enveloppe estimée à 113,9 milliards d'euros sous forme de subventions dans le cadre de NextGenerationEU. L'enveloppe attribuée à la PAC s'élèverait à 53,6 milliards d'euros.